

N° 8279. CONVENTION (N° 122) CONCERNANT LA POLITIQUE DE L'EMPLOI, ADOPTÉE PAR LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL À SA QUARANTE-HUITIÈME SESSION, GENÈVE, 9 JUILLET 1964¹

RATIFICATION

Instrument enregistré auprès du Directeur général du Bureau international du Travail
le :

15 juin 1995

EL SALVADOR

(Avec effet au 15 juin 1996.)

¹ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 569, p. 65; pour les faits ultérieurs, voir les références données dans les *Index cumulatifs* n°s 8 à 14, et 16 à 21, ainsi que l'annexe A des volumes 1256, 1275, 1291, 1363, 1417, 1434, 1516, 1526, 1573, 1669, 1670, 1681, 1686, 1712, 1736, 1745, 1749, 1762, 1777, 1832 et 1887.